

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le 14 avril le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES ROCHES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DURANT Grégoire, Président.

Présents : DURANT Grégoire – MONTRELAY Stéphane – ROY Régis – MONTIGNON Eric – REGAZZONI Marc – COINCENOT Yves – ROLLAND Michel - GOUNAND Alain

Ordre du jour :

- *Compte Administratif 2014*
- *Compte de Gestion 2014*
- *Affectation du résultat 2014*
- *Budget Primitif 2015*
- *Dossiers admission en non valeur*
- *Ouverture de poste adjoint administratif*
- *Travaux déversoir Rans*
- *Prélèvement d'abonnement au nombre de Foyer*
- *Réflexion sur intégration commune de Fraisans*
- *Raccordement commune Salans et Evans*
- *Extension réseau ZI au Cléau Dampierre*
- *Convention avec aménageur lotissement Rans*
- *Service mutualisé informatique du SIDEC*
- *Questions diverses.*

✓ Vote du Compte Administratif 2014

Les membres du Conseil syndical votent le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés, présenté par M. REGAZZONI Marc, dressé par M. Grégoire DURANT, Président (qui ne prend part ni à la délibération, ni au vote)

Gestion principale :

	REALISES
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	214 356,09 €
Recettes	188 575,39 €
Déficit Fonct.	-25 780,70 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	70 311,68 €
Recettes	111 661,85 €
Excédent Investis.	41 350,17 €
Résultat de clôture 2014	15 569,47 €
Déficit global	- 9 323,58 €

✓ **Vote du Compte de gestion 2014**

Le Conseil syndical approuve le compte de gestion 2014 dressé par le Trésorier Municipal dont les chiffres sont concordants avec le compte administratif 2014.

✓ **Affectation du résultat 2014**

Le conseil syndical décide d'affecter la somme de 5 541,87 € à la section d'investissement (dépenses) afin de combler le déficit et la somme de 3 781,71 € à la section de fonctionnement (dépenses) afin de combler le déficit.

✓ **Vote du Budget Primitif 2014**

Le Conseil syndical vote le budget primitif 2015 à l'unanimité des membres présents qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes fonctionnement : 307 366,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 444 794,00 €

M. le Président précise que ce BP 2015 intègre un certain nombre de projets tels que le début des travaux de raccordement de Salans, réhabilitation des réseaux interne, exutoire du DO de Rans, réfection réseau rue des Tremblots, extension réseau ZI – Dampierre au Cléau avec un prêt à contracter qui sera déclenché en fonction de l'avancement de ces travaux.

✓ **Dossier admission en non valeur**

Suite aux résultats définitifs de la procédure de rétablissement personnel déposée pour les personnes suivantes, dans le cadre d'un dossier de surendettement, il appartient au syndicat d'exécuter la décision du jugement suivant :

- SORNAY Nathalie pour un montant de 709.92 €
- ROBARDET Armelle pour un montant de 254.88 €
- GAUDEL Adrien pour un montant de 106.06 €
- BILLOTET Marguerite pour un montant de 534.66 €
- COCOT Nadine pour un montant de 1665.44 €

A l'unanimité, le Conseil Syndical accepte annuler ces dettes déclarées restant dues.

✓ **Ouverture de poste Adjoint administratif + Primes**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il a été nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 15 h/semaine à compter du 16 février 2015 au 30 avril 2015 et d'un poste permanent à raison de 12 h 30/semaine à compter du 01 mai 2015.

Il précise également la mise en place du régime indemnitaire à compter du 01 mai 2015 pour l'adjoint administratif de 2^{ème} classe catégorie C ainsi que la mise en place de l'IEMP à compter du 01 mai 2015 pour l'adjoint administratif de 2^{ème} classe catégorie C.

✓ **Travaux déversoir de Rans**

MM. MONTRELEY et ROY précisent qu'ils ont eu des contacts avec le propriétaire du terrain sur lequel doit se rejeter l'exutoire du DO grande rue et qu'il a donné son accord sous réserve de la mise en place d'un dispositif adéquat pour éviter le déversement de matières sur sa parcelle.

Le scénario 1 de l'étude DDE pourra donc être mis en œuvre avec l'ajout de ce dispositif ad hoc que le président inclura dans la consultation des travaux après avis technique d'un Maître d'œuvre. Le montant des travaux est estimé à 50 000 €.

Les membres du syndicat valident cette proposition et autorisent le président à lancer les travaux après procédure légale de consultation des entreprises.

✓ **Prélèvement d'abonnement au nombre de foyer – modification du règlement**

Un article de loi autorise le syndicat à prélever autant d'abonnements que de foyers, dans un immeuble (loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit qui est reprise au CGCT à l'article L2224-12-4). Le président propose d'appliquer cela à partir de l'exercice 2015-2016. Avec les relevés de compteur de cet été, un bilan sera fait, et un courrier prévenant les propriétaires serait établi immédiatement après.

Cela impose de modifier le règlement en conséquence, avec l'ajout d'un paragraphe.

Les Membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, valident, à l'unanimité, ce nouveau règlement.

✓ **Réflexion sur intégration de la commune de Fraisans**

La commune de Fraisans a pris une délibération validant le scénario de raccordement de Salans à Fraisans puis Fraisans à la station de Ranchot moyennant son agrandissement. Dans ce schéma la commune de Fraisans devra prévoir son intégration à court terme au SIAR.

Les membres du SIAR confirment le choix de ce scénario, impliquant le raccordement de la commune de Salans via Fraisans qui sera alors intégré au SIAR qui portera le projet sous sa maîtrise d'ouvrage ou pas en fonction des financements et subvention à obtenir. L'intégration de la commune de Fraisans pouvant s'effectuer avant ou après travaux.

✓ **Raccordement des communes de Salans et Evans**

Le scénario de raccordement de Salans et de Fraisans étant entériorisé par le SIAR et la commune de Fraisans, M. le Président provoquera une ultime réunion avec le BE chargé des études, les cofinanceurs pour lancer les différentes procédures administratives puis techniques afin de lancer les premiers travaux dès 2015. Le planning de travaux permettra en outre de lever la mise en demeure de la police de l'eau concernant la commune de Salans.

Concernant Evans et compte tenu du refus d'un propriétaire de passer sur son terrain, le scénario via Châteauneuf est à nouveau étudié avec l'enjeu de mettre en séparatif le réseau comme souhaité par les co-financeurs. Les études se poursuivent donc dans ce sens pour lever et quantifier ces dernières difficultés techniques.

✓ **Extension réseau ZI au Cléau - Dampierre**

Les membres du syndicat ont validé le principe d'extension du réseau d'assainissement pour desservir le secteur du Cléau.

L'aménageur souhaitant réaliser les travaux dès cette année une étude puis consultation est nécessaire dans les meilleurs délais. Les membres du syndicat valident cette proposition et autorisent le président à lancer les travaux après procédure légale de consultation des entreprises.

✓ **Convention avec aménageur lotissement RANS + Réfection réseau**

Le projet de lotissement sur la commune de Rans

L'aménageur a adressé un courrier dans lequel il s'engage à limiter le débit de fuite pour le rejet des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement d'une part et à prendre en charge une partie du coût de remise à niveau du réseau d'autre part.

Ce réseau devant être réhabilité à court terme, c'est une opportunité pour le SIAR de le faire avec cette participation à laquelle s'ajouteront toutes les taxes de raccordement des nouvelles habitations.

✓ **Service mutualisé du SIDEC**

Monsieur le Président indique aux membres du SIAR qu'il faut renouveler par délibération l'adhésion du Syndicat aux services informatiques du SIDEC pour l'année 2015, pour un montant de 2 860 €

Le Conseil syndical accepte le renouvellement de la prestation informatique fournie par le SIDEC.

Par ailleurs il sera nécessaire de répartir les frais de gestion informatique entre le SIAR et le SIED qui utilise le même poste informatique pour la gestion et la facturation.

Les membres du SIAR après délibération valident l'adhésion du SIAR aux services mutualisés du SIDEC pour les années 2015 pour un montant total de 2 860 € et décident de répartir les frais avec le SIED qui utilise le même poste informatique et logiciel de facturation.

✓ **Questions diverses**

1 - M. Montignon rappelle qu'il est important de préciser dans les statuts les modalités d'intervention sur le réseau entre SIAR et communes notamment en cas de travaux neufs (prise en charge).

La séance est levée à 22h30

Fait à Dampierre, le 22 avril 2015